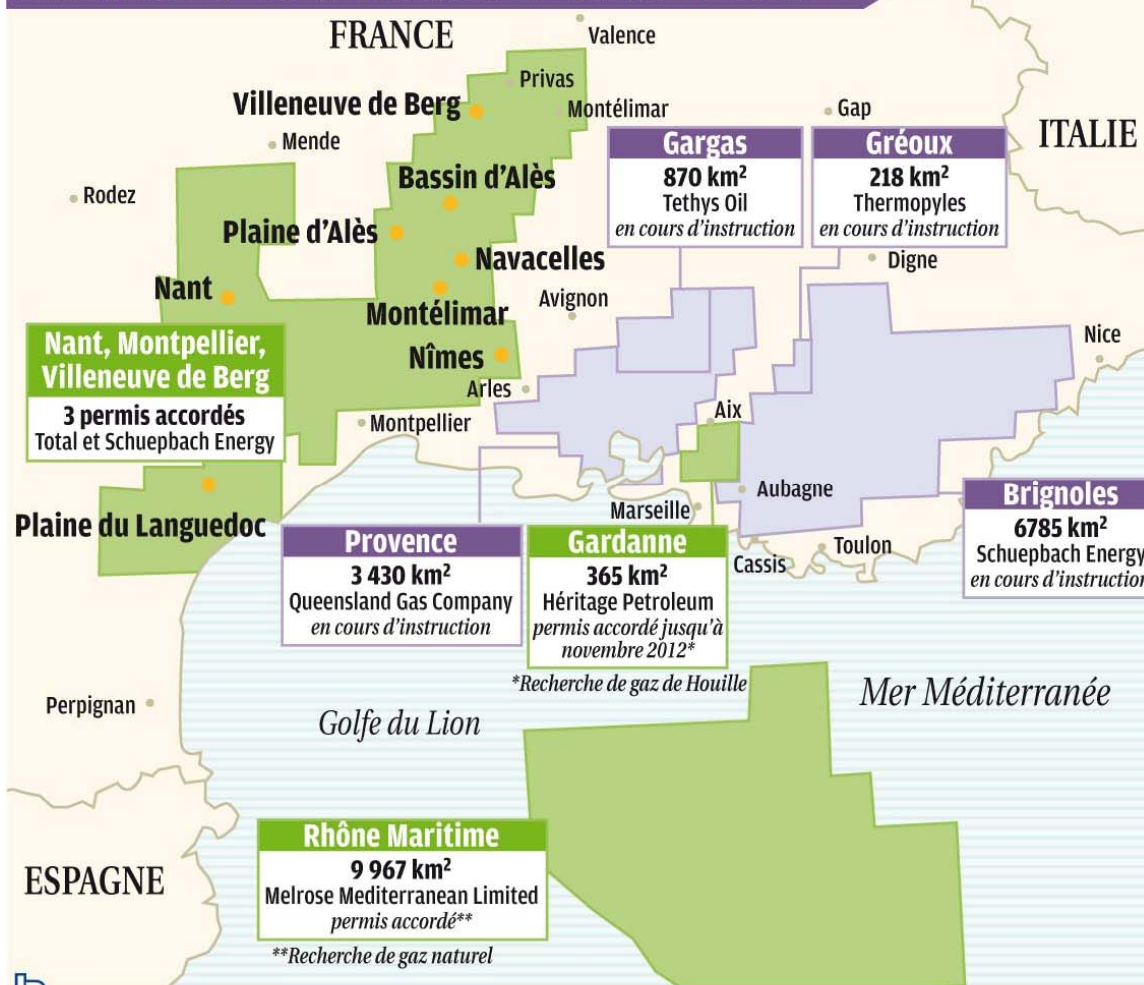


Toute la Provence sent le gaz de schiste

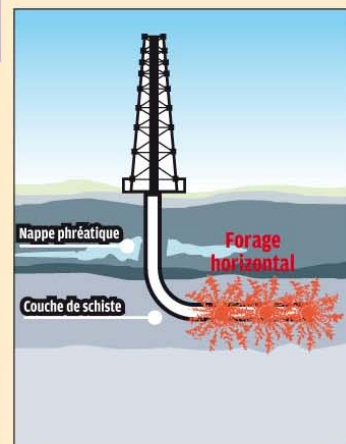
Si l'État redonne son feu vert, le sous-sol de la région sera largement exploré.
Les écologistes crient au scandale

Les zones de recherche dans le sud de la France



Un gaz fuyant

Le « gaz de schiste » est un gaz contenu dans des roches sédimentaires argileuses, situées entre 1 et 3 km de profondeur. Pour le libérer, il faut procéder à des forages horizontaux et une fracturation hydraulique de ces roches profondes. C'est ce procédé, reposant sur "l'injection de millions de mètres cube d'eau, de sable et d'additifs chimiques pour casser les schistes", qui indignent les écologistes. Le gaz remonte à la surface à travers un tube en acier puis rejoint un gazoduc.



Le nouveau ministre de l'Écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, a calmé le 2 février dernier les appétits des groupes pétroliers appâtés par la présence de gaz de schiste dans le sous-sol français. En commandant pour le 31 mai un rapport évaluant "les enjeux environnementaux" liés à ce gaz non conventionnel, elle et son collègue, Éric Besson, ministre de l'Énergie, ont gelé toute autorisation de travaux qui serait déposée auprès de leurs services. Le conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies, associé à celui du développement durable (deux organismes gouvernementaux) ont donc quatre mois pour s'assurer qu'une fois les recherches terminées, les foreurs spécialisés sur le coup, adossés aux géants pétroliers, sauront le faire proprement, sans pollution ni dommage pour l'homme

"Si seules les technologies utilisées en Amérique du Nord existaient, ces gisements ne seraient pas exploités", a proclamé NKM. Les détenteurs des trois "permis exclusifs de recherche" déjà accordés l'an dernier par son prédécesseur, Jean-Louis Borloo, ne sont pas annulés. Mais leurs détenteurs n'ont pas le droit de trifouiller les territoires à l'aide d'engins de forage quels qu'ils soient. Ils se sont d'ailleurs officiellement pliés la semaine dernière à cet ukase. La région Paca est-elle concernée ? Le "permis" le plus proche, en forme de losange entre Valence et Montpellier ne fait que frôler la Provence. S'appuyant sur le bulletin mensuel du bureau exploration production des hydrocarbures, en ligne sur un site gouvernemental (1), le lobby écolo confirme toutefois que quatre candidatures ont franchi presque toutes les étapes de l'instruction et qu'elles pourraient à leur tour se voir attribuer un permis de recherche le jour où le gouvernement cessera le gel des autorisations (2). Point commun: toutes couvrent notre région.

"Brignoles" est le plus vaste. Réclamé par le Suisse Martin Schuepbach, déjà associé à GDF-Suez sur deux des trois permis déjà accordés, il couvre un immense secteur qui court d'Aubagne à Grasse. Le Var est largement concerné, aux trois quarts du département. Ce dossier est en concurrence avec celui d'un "pétitionnaire" (nom donné aux sociétés candidates) moins gourmand : Thermopyles, installée à Vincennes, convoite seulement 218 km² autour de Gréoux-les-Bains quand son concurrent en réclame... 6785.

Deuxième grande plaque baptisée "Provence" (3480 km²), incluant une partie de la Camargue et des Alpilles : c'est l'Australien Queensland Gaz Company qui postule. Dernier secteur : Gargas et alentours (Luberon). Le Suédois Thétys Oil Company a expédié sa proposition en janvier 2010... un an avant que les habitants ne l'apprennent par la bande. Si toutes étaient retenues, "un tiers de la région serait concerné par ces demandes", résume l'élus varois Christian Desplats (Verts-Europe Écologie). Même si des procédés propres étaient trouvés pour récolter ce nouvel or noir, de longues années s'écouleraient avant de passer à la phase de production.

Le P.-d.g. de Total, Christophe de Margerie, répète à l'envi ces derniers jours "qu'il est possible que la France n'ait aucune ressource en gaz de schiste", tant que les recherches n'ont rien donné. Le groupe français prospecte sur d'autres continents, avec des espoirs de réussite autrement plus nourris (dernier pays en date: l'Argentine). N'empêche: c'est bien maintenant que la France décide si elle veut exploiter le gaz de schiste pour garantir son indépendance énergétique ou si elle estime que le risque pour l'environnement est trop grand. Le gouvernement s'est donné jusqu'à l'été, le temps d'y réfléchir. Pas sûr que cela suffise pour y voir clair et calmer les inquiétudes.

(1) www.developpementdurable.gouv.fr

(2) Les services régionaux de l'État n'ont pas été en mesure de nous apporter des précisions sur ce dossier.

Patrice MAGGIO